

LE TRIMESTRIEL DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'OISE

# Le CHASSEUR de l'Oïse

N°117 | Juin 2026 | [www.fdc60.fr](http://www.fdc60.fr)

P. 8

## ACTUALITÉS

Assemblée générale  
2026 : ce qu'il faut  
retenir

P. 21

## PETITE FAUNE

Suivi de la perdrix  
grise : un engagement  
de terrain essentiel

P. 28

## RECETTE

La Bernache du  
Canada passe à table



# DÉGÂTS DE GIBIER : À BOUT DE SOUFFLE

ÉDITO P.2



# ÉDITO

GUY HARLE D'OPHOVE

► Président de la Fédération des Chasseurs de l'Oise

## DÉGÂTS DE GRAND GIBIER : UN SYSTÈME À BOUT DE SOUFFLE

### Une situation devenue absurde

Aujourd'hui, dans notre département, une situation absurde s'installe : les dégâts de grand gibier explosent, les indemnisations suivent, et ce sont les chasseurs qui paient. Ce système est devenu injuste, il doit évoluer.

En effet, ce système, pensé et créé en 1968, est totalement obsolète et à bout de souffle et, s'il n'est pas réformé d'urgence, il portera de graves préjudices aux fédérations et, par ricochet, au monde agricole.

### Des efforts pourtant incontestables

Il y a 30 ans, on tuait moins de 1 000 sangliers, exactement 939 en 1990. Aujourd'hui, nous avons prélevé plus de 14 000 sangliers, et plus de 16 000 si l'on compte ceux non déclarés et les missions des lieutenants de loupveterie. C'est pourquoi il est difficile d'entendre les propos de Monsieur le Préfet, qui explique au Courrier Picard le 16 février dernier « La Fédération des Chasseurs de l'Oise ne fait pas suffisamment son boulot », alors que nous avons prélevé plus de 4 000 sangliers en plus, soit une augmentation de 25 % du tableau de chasse par rapport à l'année dernière.

D'autre part, je pense personnellement que l'on est arrivé au bout de ce que l'on peut demander aux chasseurs, même s'il reste une marge de progression chez certains chasseurs qui ne jouent pas le jeu et qui n'ont pas compris l'absolue nécessité de faire baisser les populations. Certains gèrent davantage leur territoire comme des actionnaires que comme de bons pères de famille.

### Une chasse populaire mise en danger

L'effet pervers de la hausse du coût des dégâts entraîne *ipso facto* la hausse du coût de la chasse et de son accessibilité pour certains sur le plan financier, mettant gravement en danger le principe fondateur de la chasse française, qui doit être une chasse populaire.

### Des réalités profondément transformées

En effet, depuis 1968, beaucoup de choses ont changé : une explosion des populations, et pas seulement en France, mais dans le monde entier, due en partie au réchauffement climatique, sans hiver rigoureux et donc sans perte hivernale. De plus, à cela s'ajoute une très forte fécondité des laies, qui peuvent faire jusqu'à 2 portées par an. La première portée, née en début d'année, se reproduira en début d'automne puisqu'un marcassin prend environ 4 à 5 kg par mois et peut se reproduire à 30 kg. Pour compléter la bonne compréhension de cette problématique, il faut savoir que les techniques

agricoles ont complètement évolué, favorisant ainsi l'accueil de la grande faune en plaine grâce aux CIPAN, au miscanthus, à la méthanisation et autres. Les sangliers occupent les colzas dès l'apparition du printemps, puis vont dans les cultures de maïs après la récolte des colzas, puis dans les moutardes une fois le maïs récolté, restant plus de 6 mois en plaine. Le corollaire de cette situation est que les plans de gestion en forêt sont difficiles à réaliser avant décembre. C'est ainsi que nous avons maintenant, après avoir eu des chevreuils de plaine, des sangliers de plaine.

### Un système inadapté et injuste

De plus, cette loi d'indemnisation porte en elle un défaut majeur : elle est applicable sans nuance à l'ensemble du territoire national, et c'est là que cela devient complètement absurde. Qu'y a-t-il de commun entre nos grandes plaines céréalières du Valois et celles de la Lozère ?

La Lozère, dont la population de chasseurs représente 8 % de la population totale du département, alors que dans l'Oise nous représentons 1,5 % seulement avec le double d'effectifs. C'est l'intégration sociale du rôle du chasseur qui est alors en jeu, avec des difficultés d'actions sur certains territoires. Qu'y a-t-il de commun entre l'agriculture de montagne et la nôtre ? Ce ne sont ni les mêmes problématiques, ni les mêmes biotopes, ni les mêmes agriculteurs : certains sont encore des paysans-chasseurs, les nôtres des chefs d'entreprise de moins en moins chasseurs. Il y a 25 ans, 42 % des agriculteurs de l'Oise étaient chasseurs, ils ne sont plus qu'à peine 6 % ! Un exemple très parlant pour démontrer que ce système n'est pas adapté à notre département : nous payons 150 € d'indemnités par exploitation. En clair, nous avons des demandes d'indemnisation par parcelle de 30 €, même de 9,80 €, qui, au cumul, arrivent très vite à 150 €.

À cela, vous ajoutez 2 fois 115 € de frais d'indemnisation pour une expertise provisoire et une définitive, et 60 € de frais de traitement administratif : payer 150 € d'indemnités nous coûte en fait 440 €.

La solidarité, OUI ; l'absurdité, NON.

### Des situations incohérentes sur le terrain

Et que dire des zones dangereuses où l'on ne peut pas intervenir pour des problèmes de sécurité (habitation, route, etc), où même le propriétaire, agriculteur et chasseur, refuse de chasser pour les mêmes raisons ?

Pas de chasse possible, mais la facture, c'est pour les chasseurs ! La responsabilité ne peut être déconnectée de la capacité d'agir. En effet, l'indemnisation n'est pas une assurance



tous risques : pour cela il y a Groupama. Je ne voudrais pas être trop long sur ce sujet, mais si vous ajoutez les zones de non-chasse, les délaissés d'autoroute, le Canal Seine-Nord Europe, les enclaves TGV et autres, c'est à peu près 35 % du territoire de l'Oise qui est non-chassable mais générateur de grands dégâts que nous devons payer, nous disons STOP ! On indemnise des dégâts qu'on nous empêche d'éviter. Et d'autre part, ceux qui refusent la régulation ne peuvent exiger l'indemnisation.

On indemnise un risque, pas une passivité.

### Un appel à la responsabilité collective

Pour conclure sur ce sujet, je voudrais dire à nos amis agriculteurs qu'ils ne sont pas nos adversaires et que je leur demande de nous aider à faire évoluer ce système devenu obsolète, injuste et dangereux. Ils commettent une erreur en essayant d'en tirer un maximum, comme ils le font actuellement, car cela va nous conduire tous dans le mur.

Notre dernier message est pour nos parlementaires : il est urgent que vous vous empariez de cette problématique cruciale pour la fédération, et plus particulièrement pour l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Ce débat dépasse la chasse : c'est la question de la responsabilité dans la France d'aujourd'hui.

### Les pistes de réforme

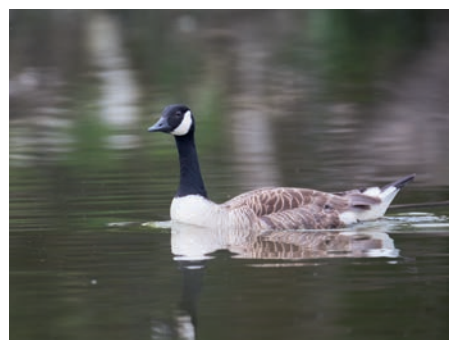
C'est pourquoi, nous vous demandons de porter cette réforme, qui pourrait évoluer sur plusieurs points, à savoir :

- L'évolution de l'abattement, prévu en raison des risques inhérents à la profession agricole, qui cultive dans la nature, où il y a des animaux et non dans un bureau, n'a cessé de diminuer alors que les dégâts ont augmenté : cherchez l'erreur. D'abord de 5 % puis de 3 %, il est maintenant à 2 % et ne correspond pas à la réalité du terrain. Tout le monde le sait, dans chaque contrat d'assurance, il existe une franchise, et le système actuel, dont les cotisations reposent uniquement sur les chasseurs, doit y être assimilé et comporter une franchise de 10 % minimum pour tous les dégâts.
- Exclure les dégâts dus par les chasseurs du champ d'indemnisation, dans toutes les zones où il est impossible d'agir pour des problèmes de sécurité (route, urbanisation, etc.). La responsabilité ne peut être déconnectée de la capacité d'agir.
- Refus d'indemniser les dégâts provenant des zones de non-chasse, en particulier les arrêtés d'interdiction pris par les communes (Mortefontaine, entre autres). C'est à l'État d'agir pour prendre en charge les conséquences financières de ces interdictions que nous subissons et qui nous pénalisent sans possibilité d'action. On peut ajouter le principe selon lequel ceux qui refusent la régulation, ne peuvent pas exiger l'indemnisation.
- Obligation pour toute personne cultivant en point noir sur la liste de l'arrêté préfectoral, de prendre un plan de chasse avec au minimum l'attribution d'un bracelet, de telle manière que ce territoire puisse être chassé.
- Revoir les cultures éligibles au système d'indemnisation afin d'exclure l'agro-industrie, comme les champs de méthanisation, où l'on nous fait financer du gaz et non des denrées alimentaires.

### Agir maintenant

Voici les bases d'un nouveau système à construire ensemble très rapidement, avec nos parlementaires. Nous formulons un très grand espoir que vous vous saisissiez de cette problématique : il en va de la pérennité de la chasse populaire française !

## SOMMAIRE



**ACTUALITÉS** > P.04

**PRÈS DE CHEZ VOUS** > P.14

**GRANDE FAUNE** > P.15

**PETITE FAUNE** > P.20

**DÉCOUVRIR** > P.22

**ASSOCIATIONS** > P.26

**RECETTE** > P.28

**EN VENTE À LA FÉDÉ** > P.29

**TEST** > P.30

**JEUX** > P.31



**Le Chasseur de l'Oise**  
N°117 - Juin 2026 - Tirage : 8060 exemplaires  
Publication trimestrielle

**2,50 € le n° - 8 € l'abonnement annuel (4 n°)**

**Éditeur** : EURL Communication pour le Développement Durable de la Chasse (CDDC), 155 rue Siméon Guillaume de la Roque, BP 50071 Agnetz, 60603 Clermont cedex  
Tél : 03 44 19 40 40

**Directeur de publication** : Guy Harlé d'Ophove

**Rédacteur en chef** : Marc Morgand

**Mise en page** : Cassiopée Graphisme

**Responsable élu** : Joël Dubat

**Publicité** : Hélène Douilly, 07 86 43 02 72

**Impression** : Sprint, 02430 Gauchy

**Crédits photos** : Dominique Gest, FDC60, JB Quillien, AdobeStock, Pixabay, Freepik, Adobe stock, Shutterstock

**Image de couverture** : Dominique Gest

**N° de commission paritaire** : 1024 G 82255

**N° ISSN** : 1152-9059

**N° d'agrément BPost** : P929532

Hauts-de-France  
**PROPRES**

## HAUTS-DE-FRANCE PROPRES 2026, UNE ÉDITION RECORD AU SERVICE DE LA NATURE !



**L'édition 2026 de l'opération Hauts-de-France Propres confirme la dynamique régionale toujours plus forte en faveur de la préservation de l'environnement. Avec 1 876 opérations de ramassage organisées à l'échelle régionale et 106 858 participants mobilisés, cette édition atteint un niveau de participation inédit.**

### Toujours plus de scolaires

Dans le détail, le grand public a largement répondu présent avec 1 451 ramassages et 70 779 participants, tandis que la mobilisation des scolaires poursuit sa progression avec 425 opérations dédiées rassemblant 36 079 élèves. Cette implication croissante du monde éducatif est au cœur de l'ambition de l'opération : sensibiliser dès le plus jeune âge pour faire comprendre que le meilleur déchet est celui qui n'est pas jeté dans la nature. Au total, ce sont 9 500 m<sup>3</sup> de déchets qui ont été collectés, dont 3 150 m<sup>3</sup> recyclables, témoignant à la fois de l'ampleur de la mobilisation et de l'efficacité des actions de tri et de valorisation.

### Plus d'une commune sur trois mobilisées

Autre motif de satisfaction : 1 328 communes impliquées, représentant l'ensemble des EPCI de la région. Cette couverture territoriale complète illustre l'engagement collectif des acteurs locaux et la capacité de coordination à grande échelle. Le succès de cette opération repose en effet sur une collaboration étroite avec les partenaires de terrain, dont l'implication est déterminante. Cette dynamique est rendue possible grâce à l'engagement conjoint des fédérations de chasse et de pêche, aux côtés de la Région Hauts-de-France. Ensemble, nous contribuons à faire de cette initiative un rendez-vous incontournable de la transition écologique. À noter également que notre région représente près de 70 % de la participation nationale, confirmant son rôle moteur dans cette mobilisation citoyenne d'envergure.

L'opération est financée par la Région Hauts-de-France, l'écocontribution (Office Français de la Biodiversité et Fédération Nationale des Chasseurs),

ainsi que par l'Union européenne à travers le FEDER. Un grand merci à l'ensemble des associations, aux collectivités, aux écoles, aux entreprises, aux déchetteries et à tous les autres acteurs mobilisés, ainsi qu'aux plus de 100 000 bénévoles qui ont fait de cette édition un succès historique et qui se mobilisent sans hésiter à nos côtés ! Merci également aux partenaires régionaux tels que Enedis, Terres et Eaux, Fernagut, Materne, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs engagés dans le cadre de l'opération J'aime la Nature Propre.



▼ Hauts-de-France Propres constitue un levier majeur de sensibilisation et d'action collective en faveur de la préservation durable de l'environnement, tout en soulignant la contribution des chasseurs et des pêcheurs à la gestion de la biodiversité.

Rendez-vous en mars 2027 pour la 10<sup>ème</sup> édition et n'hésitez pas d'ici là à vous rendre sur notre site pour utiliser nos différents supports pédagogiques : [www.hautsdefrance-propres.fr](http://www.hautsdefrance-propres.fr) > Ressources-pedagogiques

Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts-de-France

### LA MOBILISATION DANS L'OISE :

- 16 542 participants, dont 7 368 scolaires
- 247 points de ramassage
- 1 134 m<sup>3</sup> de déchets collectés
- 151 communes impliquées

Hauts-de-France

PROPRES



## ENTREPRISES : RSE, DU CONCRET AVEC LES FÉDÉRATIONS DES CHASSEURS

**Dans un contexte où les entreprises sont de plus en plus attendues sur leur impact environnemental et territorial, la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) devient un levier stratégique incontournable.**

### Des actions faciles, concrètes, visibles et ancrées dans le territoire

En ouvrant leurs programmes structurants en faveur de la nature, les Fédérations des Chasseurs permettent aux entreprises d'inscrire leur politique RSE dans une dynamique locale, concrète, co-construite, adaptée aux enjeux du territoire et rapidement opérationnelle.

Ces partenariats peuvent prendre la forme d'un mécénat environnemental, mais aussi d'une collaboration active impliquant les collaborateurs de l'entreprise. Journées de bénévolat, chantiers participatifs ou actions de sensibilisation donnent du sens

à l'engagement et mobilisent les équipes autour d'un projet commun. De nombreuses entreprises se sont inscrites à l'opération Hauts-de-France Propres pour renforcer leur engagement RSE. Plusieurs actions complémentaires peuvent être mises en œuvre :

- Plantation de haies et restauration de corridors écologiques ;
- Création de jachères et d'espaces favorables à la biodiversité ;
- Restauration des zones humides ;
- Actions en faveur de la biodiversité (nichoirs, refuges pour la faune, etc.) ;
- Sensibilisation (animations, interventions pédagogiques, etc.).

Ces initiatives contribuent également aux enjeux de stockage du carbone et d'adaptation au changement climatique.

### Un impact mesurable et valorisable

Les mesures engagées ont un impact

direct et visible sur le terrain. Elles sont aussi réalisées à proximité des entreprises engagées.

Pour garantir la démarche, les Fédérations proposent un suivi précis des actions réalisées : nombre d'arbres plantés, surface restaurée, volume de déchets collectés, nombre de collaborateurs impliqués... Ces indicateurs permettent de valoriser les engagements dans les rapports RSE, les communications internes et externes, et de renforcer la cohérence des démarches engagées.

N'hésitez pas à nous contacter par email à l'adresse suivante :

✉ [frc.hautsdefrance@chasseurdefrance.com](mailto:frc.hautsdefrance@chasseurdefrance.com) ou par téléphone au > 03 22 67 12 15

Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts-de-France

# RÉVEILLE-TOI SAINT HUBERT... ILS SONT DEVENUS FOUS !

Désormais, si vous souhaitez simplement faire une portée avec votre chien, cela devient non seulement compliqué... mais bientôt totalement impossible.

Dans une indifférence quasi générale, un arrêté du 19 juin 2025, issu de l'Union européenne, est venu ajouter une nouvelle couche de contraintes totalement déconnectées de la réalité du terrain.

Aujourd'hui, pour produire et vendre des chiots, il ne suffit plus d'être responsable, passionné et respectueux de ses animaux. Il faut désormais entrer dans une logique administrative et financière digne d'une structure professionnelle.

D'abord, obligation de produire du LOF, avec numéro d'éleveur et déclaration systématique des portées. Ensuite, test ADN obligatoire pour les reproducteurs, avec des coûts supplémentaires. Et ce n'est qu'un début.

**Désormais, pour faire une portée, il faudrait disposer de :**

- locaux spécifiques avec maternité, infirmerie et zone de stockage,
- une courrette accessible en permanence,
- des systèmes de détection et de lutte contre les incendies,
- des sols adaptés, une ventilation, une climatisation,
- un éclairage naturel, une température et une hygrométrie contrôlées,
- un système d'alarme et de surveillance,
- un plan de nettoyage, un règlement sanitaire,
- un registre d'entrées et de sorties des animaux.

Le tout contrôlé chaque année par un vétérinaire sanitaire... pour environ 1 000 euros.

Sans oublier les surfaces imposées : jusqu'à 10 m<sup>2</sup> par chien. À titre de comparaison, certaines chambres étudiantes sont plus petites. Qui peut sérieusement penser



que ces normes sont adaptées et réalistes ?

À force de vouloir tout encadrer, tout normer, tout contrôler, on finit par décourager les bonnes volontés et par tuer les pratiques les plus saines.

Il est plus que temps de dire stop à ce délire réglementariste venu de l'Union européenne.

Quant à nos députés européens, il serait peut-être temps qu'ils se saisissent réellement de ces sujets et qu'ils empêchent l'adoption de textes aussi déconnectés du terrain et liberticides.

Car derrière ces décisions, ce sont nos pratiques, nos traditions et, à terme, notre passion qui sont directement menacées.

**Guy Harlé d'Ophove,**  
Président de la Fédération  
des Chasseurs de l'Oise



## Bienvenue Lisa et Jean-Pierre

**La Fédération accueille deux nouveaux collaborateurs :**

**Lisa COSNEFROY** au poste de technicienne adjointe, elle épaulera l'ensemble des équipes techniques au quotidien sur le terrain ou à la Fédération.

✉ l.cosnefroy@fdc60.fr

**Jean-Pierre COET** au poste de coordinateur du service dégâts de gibier.

✉ estimation@fdc60.fr

> 06 09 82 03 01

# BROCANTE CHASSE ET NATURE : UN NOUVEAU RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER

**C'est une nouveauté que la Fédération des Chasseurs de l'Oise vous propose en 2026 : une brocante "chasse, nature et loisirs", organisée le samedi 12 septembre à la Maison de la Chasse et de la Nature à Agnetz.**

Pensé comme un moment convivial et ouvert à tous, cet événement rassemblera chasseurs, passionnés de nature et curieux autour d'une même envie : partager, échanger et faire de bonnes affaires.

### Chiner, échanger, partager

Tout au long de la journée, les visiteurs pourront flâner entre les stands à la recherche d'objets liés à la chasse, à la pêche ou aux loisirs de pleine nature : équipements, vêtements, accessoires, livres ...

**Vous souhaitez participer à la brocante ? Rendez-vous sur notre site [fdc60.fr](http://fdc60.fr) pour télécharger le formulaire d'inscription.**

**Tarifs :** gratuit pour les chasseurs de l'Oise

- 1€ le mètre pour les chasseurs des autres départements

- 2€ le mètre pour les non-chasseurs

- **Professionnel :** Nous contacter

[www.fdc60.fr/brocante-chasse-nature-et-loisirs](http://www.fdc60.fr/brocante-chasse-nature-et-loisirs)



Une belle occasion de donner une seconde vie au matériel tout en trouvant de véritables bonnes affaires.

### Les associations au cœur de la journée

Cette brocante sera également l'occasion de mettre en avant le dynamisme du territoire avec la présence de nombreuses associations de chasse et partenaires.

Une véritable journée des associations, permettant de découvrir leurs actions, d'échanger avec leurs membres et

de valoriser leur engagement sur le terrain.

Que vous soyez exposant ou visiteur, réservez dès maintenant votre samedi 12 septembre !

**Hélène DOUILLY,**  
Chargée de communication



  
**Ets HERBIN**  
 FABRICANT CLOTURES ÉLECTRIQUES  
 71220 CHEVAGNY-SUR-GUYE  
 Tél. 03 85 24 65 23  
[www.clotures-herbin.fr](http://www.clotures-herbin.fr)  
[www.clotures-electriques.com](http://www.clotures-electriques.com)



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026 : CE QU'IL FAUT RETENIR

Le samedi 11 avril 2026 s'est tenue l'Assemblée générale de la Fédération des Chasseurs de l'Oise. Un temps fort pour faire le point sur les nombreux projets mis en place par les équipes de la Fédération et préparer la nouvelle saison à venir. L'ensemble des résolutions a été adopté à l'unanimité.



**RETOUR SUR LES ACTIONS DE LA FÉDÉRATION**

(Re)Découvrez les vidéos présentant les actions de chaque commission de la Fédération sur notre chaîne YouTube :

🌐 [youtube.com/@fdc\\_60](https://youtube.com/@fdc_60)  
ou en scannant ce QR CODE :



### Quelques dates à retenir :

<b>20 sept. 2026 au 28 fév. 2027</b>	Ouverture générale
	Cerf élaphe - (Ouverture anticipée au 1 <sup>er</sup> septembre 2026 pour les mâles uniquement à l'affût et à l'approche)
	Chevreuil - (Ouverture anticipée au 1 <sup>er</sup> juin)
	Perdrix rouge, faisan vénéré et lapin
<b>20 sept.e 2026 au 31 déc. 2026</b>	Perdrix grise, lièvre
<b>20 sept. 2026 au 31 janv. 2027</b>	Faisan commun
<b>20 sept. 2026 au 31 mars 2027</b>	Sanglier (Ouverture anticipée au 1 <sup>er</sup> juin) Pas de marquage en ouverture anticipée et du 1 <sup>er</sup> au 31 mars 2027

### Prix de la validation permis de chasser pour la saison 2026/2027 :

	Avec assurance <sup>(1)</sup>		Sans assurance	
	Sans carnet bécasse	Avec carnet bécasse <sup>(2)</sup>	Sans carnet bécasse	Avec carnet bécasse <sup>(2)</sup>
Permis national	258,55 €	262,55 €	236,55 €	240,55 €
Permis départemental petit et grand gibier	206 €	210 €	184 €	188 €
Permis départemental petit gibier	181 €	185 €	159 €	163 €

Tarif incluant la validation, les frais de dossier, l'abonnement au « Chasseurs de l'Oise »  
(1) 22 € - (2) 4€ de frais de délivrance

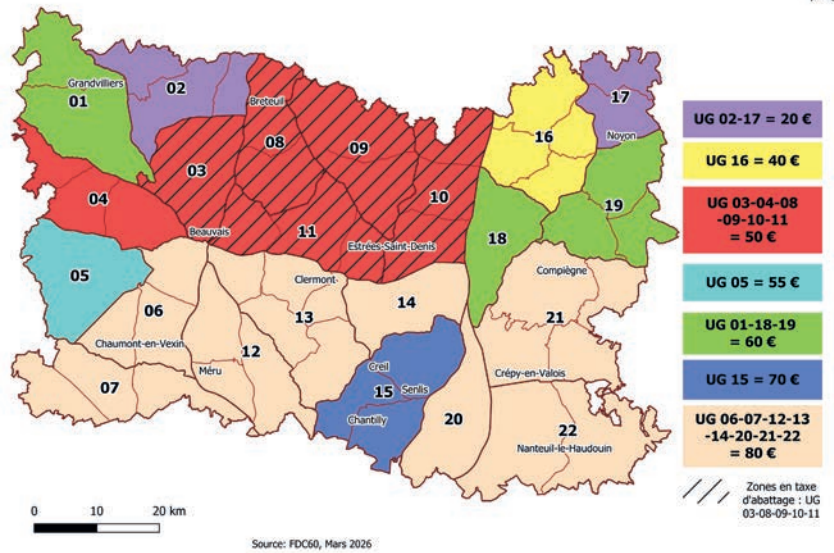
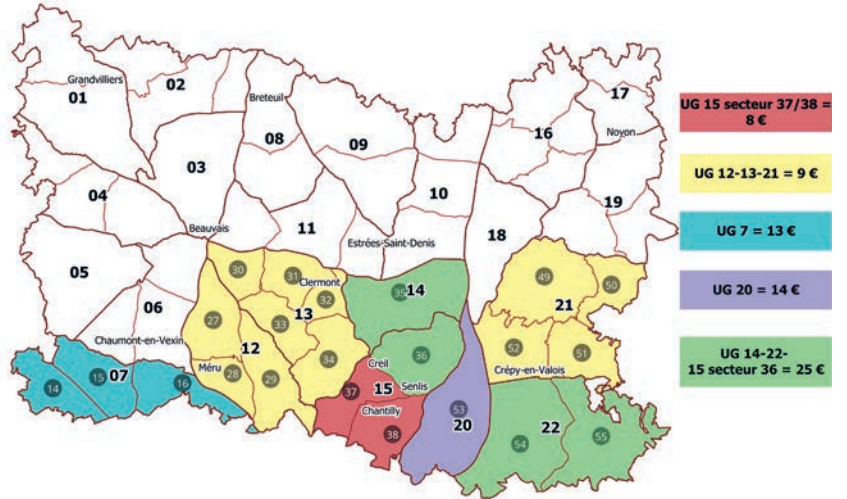
**Contribution à l'hectare et prix des bracelets 2026/2027 :**

Espèces	Prix
Chevreuil	30 €
Cerf / daguet	305€
Biche	255 €
Biche (hors zones de gestion - ug 6/12/13)	105 €
Jcb	215€
Cei	205€
Daim / mouflon	25 €
Parcs et enclos	25 €

**Mise à l'honneur et médailles :**

Pendant cette assemblée, la Fédération a souhaité mettre à l'honneur Antoine Blaineau et son chien Nobel, Champions de France 2025 des Rencontres Saint-Hubert, catégorie chien d'arrêt non trialisant. La Fédération a aussi récompensé par une médaille Fabrice Langlois, Christian Pichot, François Paternotte, Frédéric Leroy et Guy Harlé d'Ophove pour leur investissement respectif pour la chasse dans l'Oise.

**Hélène DOUILLY,**  
Chargée de communication



▼ Les équipes de la Fédération avec les administrateurs et les médaillés



# VOUS SOUHAITEZ LIRE LA SUITE ?

## Abonnez-vous !



> 32 pages d'informations  
> 4 fois par an

Actualités, Grande faune, Petite faune,  
Migrateurs, Sanitaire, Environnement  
Portraits, Recettes, Jeux...

1 an (4 n°)  
8 €

### BULLETIN D'ABONNEMENT

à retourner sous enveloppe affranchie à :

CDDC - 155 rue Siméon Guillaume de la Roque - BP 50071 Agnetz - 60603 CLERMONT Cedex

Je m'abonne à « **le Chasseur de l'Oise** » : 1 an (4 n°) pour 8 € seulement

> Je joins un chèque bancaire ou postal de 8 € à l'ordre de CDDC

> J'indique mes coordonnées :

Nom

Prénom

Adresse

Code postal  Ville

/  /  /  /  /  /  /  /  /

@

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à CDDC pour la gestion de son fichier clients par le service communication. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en écrivant à l'adresse d'envoi du bulletin.

CDDC, société de Communication pour le Développement Durable de la Chasse, EURL au capital de 10 000 €, dont le siège social est situé à la Maison de la chasse et de la nature - 155 rue Siméon Guillaume de la Roque BP 50071 - 60600 Agnetz, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Beauvais sous le numéro 505 117 374.